RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATOUT FRANCE
L'Agence de développement touristique de la France



Village de vacances

Un village de vacances est un centre d'hébergement, faisant l'objet d'une exploitation globale de caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances, selon un prix forfaitaire comportant, outre la pension, l'usage d'équipements communs, d'installations sportives et de distractions collectives.
Les critères de classement fixent des exigences sur le niveau de confort et la qualité de service, qui sont contrôlées tous les 5 ans par un organisme de contrôle accrédité par le Cofrac. Ce contrôle est déclaré quelle que soit la catégorie de classement. Il est effectué sur la base des critères de classement en vigueur.

> **Le classement des villages de vacances se renouvelle !**
>
> Le nouveau référentiel de critères mentionné dans l'arrêté du 22 mai 2026 fixant les normes et la procédure de classement des villages de vacances est entrée en vigueur le 1er juillet 2026.
> Téléchargez les documents relatifs à ce référentiel ci-dessous.

Les documents relatifs au classement

La réglementation en vigueur

- Les textes réglementaires

Les critères de classement

- Référentiel de critères - Village de vacances
- Guide de contrôle - Village de vacances

Les équipements et services partagés

Depuis le 1er avril 2022, le classement prend en compte les services et équipements partagées entre hébergements touristiques classés.

- Notice des équipements et services partagés
- Tableau des critères des équipements et services partagés

La plateforme de classement

- Plateforme de classement
- Tutoriel - Village de vacances

Les panonceaux de classement

Les panonceaux de classement sont déclinés par type d'hébergement dans des coloris différents.
En 2025, en plus du panonceau classique en aluminium, une nouvelle version a été développée : les exploitants d'établissements doivent désormais choisir entre la version classique, ou la version écoresponsable en cosse de riz.

Communiquer avec son panonceau

Les établissements ayant obtenu la décision de classement par Atout France doivent afficher leur panonceau correspondant aux étoiles et à l'année d'obtention.
Les exploitants peuvent aussi communiquer avec le visuel du panonceau de classement sur tout support de communication de leur choix (brochure commerciale, cartes de visite, etc.).
L'affichage du panonceau par un hébergement est obligatoire. Il indique qu'il a été inspecté par un organisme de contrôle accrédité et qu'il est classé par Atout France. Il précise l'année d'attribution des étoiles.

Commander son panonceau

Une fois son classement attribué, l'exploitant commande son panonceau de classement auprès du fournisseur ou du réseau professionnel de son choix (pour bénéficier de tarifs préférentiels).
A votre disposition en téléchargement ci-dessous par catégorie d'étoiles :

- Le visuel de votre panonceau de classement (un fichier haute définition en PDF pour réalisation de votre panonceau) ;

- Une fiche technique récapitulant les spécificités pour votre imprimeur/prestataire.

Téléchargez le panonceau correspondant à votre classement :

Village de vacances - 1 étoile

- Télécharger le document Panonceau 2026 - Village de vacances - 1 étoile ZIP – 4.77 Mo

Village de vacances - 2 étoiles

- Télécharger le document Panonceau 2026 - Village de vacances - 2 étoiles ZIP – 4.77 Mo

Village de vacances - 3 étoiles

- Télécharger le document Panonceau 2026 - Village de vacances - 3 étoiles ZIP – 4.78 Mo

Village de vacances - 4 étoiles

- Télécharger le document Panonceau 2026 - Village de vacances - 4 étoiles ZIP – 4.79 Mo

Village de vacances - 5 étoiles

- Télécharger le document Panonceau 2026 - Village de vacances - 5 étoiles ZIP – 4.8 Mo